

Questions orales

Étant donné que l'on demande aux Canadiens de prendre une baisse dans leur niveau de vie, est-ce que vous pensez sérieusement que les femmes et les hommes qui travaillent au Canada vont accepter de modérer leurs demandes salariales, lorsque l'on sait que le Gouverneur de la Banque du Canada va regarder seulement du côté des salaires et non du côté des prix? Parce qu'à mon avis, le message est très clair: les Canadiens et les Canadiennes ne sont pas prêts à jouer votre jeu!

[Traduction]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler à la Chambre que la plupart des analyses économiques effectuées ont révélé que la taxe sur les produits et services aurait des effets positifs très importants à long terme: augmentation de l'emploi, de la croissance et de la productivité, baisse de l'inflation. Les divers groupes d'analystes sont tous d'accord là-dessus.

Il reste à savoir si ces effets positifs se feront sentir dès la première année. D'après les résultats de notre analyse, il y aura 35 000 nouveaux emplois dès la première année, et 60 000 la deuxième année. Cette taxe peut présenter des avantages économiques très importants si les Canadiens, tant le milieu des affaires que les syndicats n'agissent pas de façon à favoriser un impact inflationniste. J'ai dit et répété aux gens d'affaires, comme d'autres personnes l'ont fait aussi: «Faites preuve de modération dans les prix et dans les salaires afin que nous puissions éviter cet impact inflationniste et profiter le plus tôt possible des avantages économiques qui découleront de cette taxe.»

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a un an, ce mois-ci, le premier ministre a déclaré que si les conséquences de l'Accord de libre-échange étaient mauvaises, on pouvait l'annuler en donnant un préavis de six mois.

Selon les chiffres publiés aujourd'hui par le Congrès du travail du Canada. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Attendez la question. Les plus récentes données qu'il a compilées montrent que 57 000 emplois ont disparu. Le gouvernement du Canada est-il d'accord avec ces chiffres? Sinon, produira-t-il ses propres données pour que les Canadiens puissent comparer ses études avec celles qui ont été réalisées à l'extérieur du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président, je peux produire les chiffres publiés vendredi par Statistique Canada qui montrent que le chômage est descendu à 7,3 p. 100, le taux le plus bas depuis août 1981.

Des voix: Bravo!

• (1430)

Ils montrent aussi que 189 000 nouveaux emplois ont été créés au Canada depuis le 1^{er} janvier 1989, date de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange et que 95 p. 100 de ces emplois sont des emplois à plein temps.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre sait que le Canada compte encore plus d'un million de chômeurs et que, en dépit de ce que disent les brailards de l'arrière-ban de son parti, si les études effectuées hors du cadre gouvernemental sont exactes, le taux de chômage aurait été d'autant plus faible, n'eût été du libre-échange. C'est de cela dont il s'agit.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Le caucus conservateur prouve encore une fois sa grande intelligence, mais je laisse aux Canadiens le soin d'en décider.

Quand le premier ministre a prétendu l'automne dernier que l'accord pouvait être annulé sur un préavis de six mois, il voulait sans doute faire croire aux Canadiens que son gouvernement effectuerait ses propres études et évaluerait sérieusement les conséquences de cet accord. Cela ne pouvait signifier quoi que ce soit d'autre pour toute personne sérieuse. Si le premier ministre et ses chacals ici présents veulent contester les chiffres hors de cette enceinte, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas l'honnêteté de montrer aux Canadiens les résultats de ses propres études là-dessus?

M. Mulroney: Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989 et il est évidemment difficile pour quiconque d'en évaluer les conséquences après cette courte période, que ce soit d'un côté ou de l'autre. Je pense que notre collègue saura le reconnaître. Il faudra sans doute qu'il s'écoule davantage de temps avant que tout observateur objectif puisse se prononcer là-dessus de manière définitive. Je comprendrais la question de notre collègue si, depuis le 1^{er} janvier 1989, le Canada avait perdu 189 000 emplois; or il n'en a perdu aucun; au contraire, nous y avons créé 189 000 emplois nouveaux. Ces chiffres me portent à croire que, généralement parlant, compte tenu des conséquences du libre-échange, l'économie se porte bien au Canada.